



# communiqué

No: 49  
No.: 49

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 22 MAI 1981

## LE CANADA APPUIE L'ADOPTION D'UN CODE INTERNATIONAL DE COMMERCIALISATION DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL

Le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont heureux d'annoncer que la trente-quatrième Assemblée mondiale de la santé a adopté le 20 mai à Genève un code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Le Canada est au nombre des 118 pays qui ont voté en faveur de cette importante recommandation.

La déléguée du Canada à l'Assemblée, Mme Maureen Law, a exprimé l'appui du Canada dans une déclaration prononcée le 20 mai devant l'Assemblée et dont voici le texte:

Monsieur le Président,

Il ne fait aucun doute que le lait de la mère constitue l'aliment idéal pour le nourrisson. Sa supériorité est indiscutable, tant sur les plans psychologique que nutritionnel et immunologique. Par conséquent, nous devons encourager et protéger l'allaitement maternel, cette pratique étant à la fois essentielle à la survie même d'un grand nombre de nouveau-nés et souhaitable pour assurer la croissance saine de tous les enfants du monde.

Au Canada, la promotion de l'allaitement maternel a produit des résultats encourageants. Depuis quelque temps déjà, les autorités sanitaires fédérales et provinciales s'emploient, en collaboration avec des associations professionnelles et d'autres organisations non gouvernementales, à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes de promotion de l'allaitement maternel. Selon les chiffres dont nous disposons pour l'ensemble du pays, la proportion de nouveau-nés nourris au sein est passée au cours des dix dernières années d'environ 40% à près de 60%.